

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°061

PROJET DE LOI N°_ /ALT PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150043497,¹ SIGNE² LE 27 FEVRIER 2023 A OUAGADOUGOU,³ ENTRE LE BURKINA FASO ET **LE FONDS AFRICAIN**⁴ DE DEVELOPPEMENT, POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVOLPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEURS MAIS, SOJA, VOLAILLE **ET**⁵ POISSON ET DE RESILIENCE (PIMSAR)

Juillet 2023

¹Insérer la virgule « , » après « n°2100150043497 » et supprimer le groupe de mots «**et du protocole d'accord de don n°210015042270** » avant « **SIGNE** »

² Supprimer la lettre « **S** » du mot « SIGNES »

³ Insérer la virgule « , » après « OUAGADOUGOU »

⁴ Remplacer « La BANQUE AFRICAINE » par « **LE FONDS AFRICAIN** »

⁵ Insérer « **ET** » avant « POISSON »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du **11 novembre 2022**⁶ portant validation du mandat des députés ;⁷

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

⁶ Insérer «11 novembre 2022 » après le mot « du »

⁷ Remplacer le point « . » par un point virgule « ; » après « députés »

Article 1⁸ :

Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt n°2100150043497,⁹ signé le 27 février 2023 à Ouagadougou,¹⁰ entre le Burkina Faso et **le Fonds africain**¹¹ de Développement, pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille **et**¹² poisson et de résilience (PIMSAR).

Article 2¹³ :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁸ Ecrire « Article 1 »

⁹ Insérer la virgule « , » après « n°2100150043497 » et supprimer le membre de phrase «**et du protocole d'accord de don n°2100155042270** » avant « **SIGNE** »

¹⁰ Insérer la virgule « , » après « OUAGADOUGOU »

¹¹ Remplacer « La Banque africaine » par « **le Fonds africain** »

¹² Insérer « **et** » avant « poisson »

¹³ Ecrire « Article 2 »